

AVIS DE MARCHE

NATURE DU MARCHE : Marché public de services

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Ministère en charge des transports

DREAL Hauts-de-France/SMI

Point de contact : M. le directeur de la DREAL par délégation de M. le Préfet – A l'attention de SMI/PFCP/US

Adresse : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement des Hauts-de-France

53 rue de la Vallée

Code postal : 80000

Ville : Amiens

Pays (*autre que France*) :

Téléphone : 03 22 82 92 07 Télécopieur :

Courriel : us.pmo.smi.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Adresse Internet (URL) : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

OBJET DU MARCHE

Objet du marché :

RN2 projet de mise à 2x2 voies - secteur A26-Marle - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Type de marché de services :

Classification CPV

Objet principal : 71317210-8

Objet complémentaire :

Lieu d'exécution : Aisne (02) communes de Chambry, Barenton-Bugny, Verneuil-sur-Serre, Barenton-sur-Serre, Froidmont-Cohartille et Vienne

L'avis implique : un marché public

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative à l'opération RN2 projet de mise à 2x2 voies - secteur A26-Marle (catégorie 1)

Le marché comportera une tranche ferme et 2 tranche(s) optionnelle(s) ;

Désignation des tranches	
Tranche ferme	Mission SPS pour la phase étude
Tranche optionnelle 1	Mission SPS pour la phase travaux de la déviation de Froidmont-Cohartille
Tranche optionnelle 2	Mission SPS pour la phase de travaux de la section 2 hors déviation de Froidmont-Cohartille

Quantités :

Les prestations, objet de la présente consultation concernent la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé en phases d'études et de travaux de l'opération RN2 projet de mise à 2x2 voies - secteur A26-Marle comprenant la réalisation :

- de travaux préparatoires : déboisement, pistes de chantier et études géotechniques
- déviation à 2x2 voies de la commune de Froidmont-Cohartille dont un pont de 61m de franchissement de la Souche
- Mise à 2x2 voies sur place du reste de la RN2 entre l'autoroute A26 et Marle
- de voie de substitution et des chemins de désenclavement afin de rétablir les liaisons locales,
- des équipements de sécurité et des aménagements paysagers,
- de mesures compensatoires écologiques.

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

- * Origine du financement : Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027;
- * Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
- * Les prix seront révisables ;
- * Les comptes seront réglés sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
- * Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

Autres conditions particulières :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

Si le candidat utilise le DUME :

- * Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français avec :
- la nécessité de détenir une autorisation spécifique ou d'être membre d'une organisation (partie IV A 2)

Si le candidat n'utilise pas le DUME :

- * Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;
- * La forme juridique du candidat ;
- * En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- * Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

Capacité économique et financière - références requises :

Si le candidat utilise le DUME :

- * Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français avec :
- le chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices (partie IV B 1a)
- le chiffre d'affaires annuel des 3 derniers exercices dans le domaine d'activités couvert par le marché (partie IV B 2a)

Si le candidat n'utilise pas le DUME :

- * Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- * Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Capacité économique et financière - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

-

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Si le candidat utilise le DUME :

* Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français avec :

- une liste des prestations exécutées sur les 3 dernières années (partie IV C 1b)

Si le candidat n'utilise pas le DUME :

A - Expérience :

* Le(s) Curriculum(s) Vitae de la/des personne(s) physique(s) proposée(s) pour la mission ;

* Une liste des principales coordinations SPS réalisées au cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'intitulé de l'opération, son montant, la mission exercée (catégorie, phase conception et/ou réalisation, le nom de la personne physique), la date et le maître de l'ouvrage public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations du maître de l'ouvrage.

B - Capacités professionnelles :

* L'attestation de compétence correspondant à la catégorie de l'opération et si la validité de cette dernière est expirée, la preuve de leur inscription à un organisme de formation agréé pour actualiser celle-ci ;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

L'acheteur exige la fourniture des documents demandés même s'ils ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation.

Marché non réservé à des ateliers protégés.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29 / 04 / 2025 à 11H00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : SMI-US-2025-11

Autres informations :

* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

- * Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- * A titre indicatif, la phase de conception se déroulera sur la période 2025-27, les travaux commenceront vers fin 2027 par les travaux préparatoires et se dérouleront jusque 2032.
- * Prestations réservées à une profession particulière – Références législatives, réglementaires ou administratives applicables : loi n°93-1418 du 31 décembre 1993
- * Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;
- * Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- * Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

Modalités d'ouverture des offres

- * Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non
- * L'ouverture des plis n'est pas publique.
- * Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "SMI-US-2025-11", après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- * L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur
- * Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres..
- * La copie de sauvegarde, prévue à l'article R.2132-11 du CCP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".
- * Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues
- * Les offres seront transmises obligatoirement par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "SMI-US-2025-11", le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif d'Amiens
 Adresse : 14, rue Lemerchier - CS 81114
 Code postal : 80011 Ville : AMIENS cedex 01
 Pays (*autre que France*) :
 Téléphone : 0322336170 Télécopieur : 0322336171
 Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr
 Adresse Internet (URL) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- * Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- * Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;
- * Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- * Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.